

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 8 OCTOBRE 2014 A 19 H 30**

PRESIDENCE : Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente

PRESENCES : Conseil général : 44
: Conseil communal : 8

EXCUSE-E-S : Mme Mary Claude PAOLUCCI
Mmes Dominique ALT (PDC), Florence CAUHEPE (PDC),
MM. Stéphane CURTY (PLR), Jacques KUENLIN (PDC) Mathieu LOUP (PS)
(arrivée à 20h15), Sergio MANTELLI (PLR), Bernard SCHNEUWLY (MV)

SECRETAIRE : M. Luc MONTELEONE

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine BOZIER, avec la collaboration de
M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Marly Innovation Center (MIC), présentation du « master plan »
2. Police de proximité, présentation
3. Procès-verbal de la séance du 28 mai 2014, adoption
4. Demandes de crédit d'investissement :
 - Mesures urgentes pour limiter le refoulement en cas de crue dans certains collecteurs du bassin versant Est (message 06-14)
 - Aménagement partiel du ruisseau de la Crausa, crédit d'étude (message 07-14)
5. Analyse stratégique et financière, présentation
6. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
7. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Mme Line WIDMER-COMMENT est heureuse d'ouvrir sa première séance **Introduction** en qualité de Présidente du Conseil général. Elle salue Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, le public, les représentants de la presse ainsi que les conférenciers de ce soir, MM. PILLER, VICHET, WILLEMS, METRAILLER et JAEGGER pour le Marly Innovation Center, Monsieur le Capitaine MEUWLY, Monsieur le Sergent-Chef MAURON et Monsieur le Sergent ANDREY pour la Police de proximité.

Elle souhaite la plus cordiale bienvenue à M. Luis SAMANIEGO (MV), nouveau Conseiller général, qui succède à Mme Vèrène TSCHANZ, démissionnaire pour raison de santé. M. SAMANIEGO a été assermenté par le Préfet et peut donc siéger valablement.

Mme WIDMER-COMMENT relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés, selon l'article 52 du Règlement du Conseil général, et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. La Présidente informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

La Présidente passe au vote l'ordre du jour proposé, qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. *Décision*

La Présidente relève que la séance de ce soir se déroulera en deux temps, soit les deux présentations, une pause de 20 minutes et, pour terminer, la suite de la séance. Elle informe que Marly Sympa, pour les 10 ans de la formation d'agents Marly Sympa, offre une agape à la pause, en exposant quelques photographies. Mme WIDMER-COMMENT remercie pour cette attention qui est fort appréciée.

Pour la séance de ce soir, Mme WIDMER-COMMENT excuse l'absence de Mme Mary Claude PAOLUCCI, Conseillère communale, Mmes Dominique ALT (PDC), Florence CAUHEPE (PDC), MM. Stéphane CURTY (PLR), Jacques KUENLIN (PDC) Mathieu LOUP (PS) (éventuel retard), Sergio MANTELLI (PLR), Bernard SCHNEUWLY (MV), Conseillers généraux.

1. Marly Innovation Center (MIC), présentation du « master plan »***Intervention de
la Présidente***

Suite à la présentation au Conseil communal et à la Commission d'aménagement par les conférenciers de ce soir du projet du site Ilford, rebaptisé « Marly Innovation Center (MIC) », Mme Line WIDMER-COMMENT avait suggéré de présenter assez rapidement ce projet au Conseil général afin que ce dernier soit informé de ce qui se passe dans cette zone et d'en faire un état des lieux. Elle est donc très heureuse d'accueillir ces personnes ce soir.

M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, présente Me Damien PILLER, avocat, représentant du MIC, M. Paul WILLEMS, directeur du MIC, M. Jean-Marc METRAILLER, également directeur du MIC, M. Christian JAEGER de la société Team Plus, en charge de la mobilité, Mme Rut ROIG, ingénieure polytechnicienne qui travaille avec M. Bernard VICHET, architecte qui a réalisé ce master plan.

***Intervention du
Conseil communal***

Me Damien PILLER dit son plaisir de pouvoir expliquer au Conseil général ce qu'est le « MIC », nom un peu bizarre à première vue pour la reconversion du site Ilford, qui a fortement marqué l'histoire de Marly ces 50 dernières années. Ilford a été au départ le centre de recherches de Ciba, fleuron de la recherche au niveau des colorants. C'était aussi une zone très fermée, sorte d'enclave en bordure de la Gérine, et qui a représenté longtemps, pour Marly, une identité économique importante, avant la fin tragique d'Ilford Imaging, avec la faillite prononcée le 9 décembre 2013. En août 2013, rappelle Me PILLER, Ilford Imaging était dans une situation financière extrêmement précaire, avec 10 millions d'arriérés de salaires et de charges sociales. MM. Paul WILLEMS et Jean-Marc METRAILLER avaient un mois pour sauver la situation, dans la mesure du possible, et reprendre la propriété du site, après qu'un groupe anglais les ait laissés tomber. C'est à ce moment-là qu'il a lui-même commencé à intervenir dans ce dossier, car il fallait trouver ces 10 millions de francs. La solution est venue de la société Anura, qui acquit 115'000 m², sur les 370'000 m² que compte le périmètre. Cependant, au mois d'octobre 2013, donc quelques semaines plus tard, une interdiction de morceler émane du Registre foncier de la Sarine, suite à une demande du Service de l'environnement : il n'est pas possible de sortir ces 115'000 m², dans la mesure où ils sont aussi inscrits au cadastre des sites pollués. On ne pouvait pas exclure que la valeur de ces terrains doivent servir à couvrir d'éventuels coûts de dépollution. Me PILLER rassure sur ce point-là : les investigations menées depuis octobre de l'année dernière par

***Présentation de
Me PILLER***

des spécialistes, sous la houlette de M. METRAILLER, laissent apparaître qu'il n'y a pas ou très peu de pollution. Toujours est-il qu'il s'agissait d'un obstacle complémentaire à résoudre. Conjointement, les salaires ayant été payés à fin août et les charges sociales acquittées, MM. WILLEMS et METRAILLER se sont engagés de manière exemplaire pour essayer de poursuivre et de concrétiser les contacts avec d'éventuels repreneurs du site, tant il est vrai que l'activité qui y était déployée était insuffisante sur le plan économique et qu'il n'était pas possible de garder une autonomie totale. Malheureusement, ces contacts n'ont pas abouti et ils ont été contraints de déposer le bilan au début du mois de décembre. S'est greffée là-dessus la nécessité de trouver une solution à l'impossibilité de détacher les 115'000 m², alors que les 10 millions payés par Anura avaient été injectés dans Ilford Imaging qui, en faillite, était dans l'incapacité de restituer ce montant.

D'entente avec la banque et avec le Conseil d'Etat rencontré le 20 décembre, il a été décidé de regrouper les énergies dans la société Ilford Properties, dont le nom a ensuite été changé en « Marly Innovation Center », pour marquer l'évolution au niveau du développement du site. Anura a « converti » les 10 millions investis en une participation à la société Marly Innovation Center, afin de respecter l'engagement de sa part de couvrir les déficits d'exploitation. Anura apportait les montants nécessaires de manière à assurer la pérennité du site, à rassurer les locataires qui avaient déjà loué des surfaces et aussi à amener de nouveaux locataires. Aujourd'hui, il y a 55 locataires sur ce site et d'autres contacts sont en cours. Une répartition des rôles a été faite : M. Paul WILLEMS recherche des entreprises dans le cadre de contacts avec des sociétés étrangères, M. Jean-Marc METRAILLER fonctionne comme directeur du site en s'assurant de la bonne marche des choses ; Me PILLER s'occupe de la gestion des questions financières. Après avoir informé le Conseil d'Etat le 20 décembre 2013, décision a été prise de mandater M. Bernard VICHET, architecte industriel. Un travail a été mené en très étroite collaboration avec le Conseil communal, notamment avec M. le Syndic, M. BOECHAT et M. CORPATAUX, ingénieur communal, parce qu'il est primordial de travailler main dans la main. Il fallait en effet qu'à chaque stade de la réflexion, l'Autorité communale puisse s'exprimer et qu'un consensus soit trouvé. Me PILLER relève que, très rapidement, soit au début juillet, le Conseil communal a adopté le plan directeur du site, appelé « master plan ». Ce document est essentiel parce qu'il est une sorte de canevas, avec de possibles variations en fonction de l'évolution des choses.

Me PILLER est très heureux d'avoir réussi à élaborer ce master plan aussi rapidement, grâce aussi à la diligence et au dynamisme du Conseil communal et de la Commission d'aménagement, et à le présenter à une délégation du Conseil d'Etat le 27 août, qui a pu en relever la qualité.

Me PILLER souligne un problème de taille : l'absence de desserte en transports publics. Des contacts ont été pris au niveau de l'Etat à ce sujet et une solution est préconisée. Il est essentiel, dans le cadre des démarches pour arriver à convaincre de nouvelles entreprises à venir s'implanter à Marly, qu'on puisse leur dire qu'il existe une desserte cohérente au niveau des transports publics. Même si un certain temps est nécessaire pour sa mise en place, il est indispensable qu'on puisse effectivement en parler pour convaincre les entreprises. Selon Me PILLER, c'est une faille qu'il faut impérativement combler. Même si le plan directeur de l'Agglomération n'avait pas prévu cette solution, on doit tout de même avoir l'ouverture d'esprit et le dynamisme nécessaires pour dire que ce n'est pas une modification fondamentale et aller effectivement dans ce sens.

Ce master plan a donc une triple fonction. D'une part, il assure la pérennité et le redéploiement du site, avec non pas une seule entreprise, mais la volonté d'arriver à créer un tissu économique varié et diversifié. Sa seconde fonction est de décroisonner le site. Marly a beaucoup souffert de cette espèce de cloisonnement et il est essentiel qu'on puisse « rendre à Marly » ce secteur, avec notamment certains chemins piétonniers, avec une mise en valeur du cheminement le long de la Gérine, qu'on puisse effectivement en faire un quartier de notre commune. Le 3^e postulat concerne les 115'000 m² du site non encore bâtis à ce jour. Me PILLER explique qu'un mandat d'étude parallèle est en cours, avec la proposition d'une mise en zone d'habitation, dans l'esprit d'une sorte d'éco-quartier, d'en faire un élément de liaison entre l'habitation et les activités artisanales et industrielles. L'idée est d'y prévoir un véritable centre avec des places publiques, des infrastructures culturelles qui devraient établir beaucoup de vie et aussi inciter, de par la qualité de l'ensemble, les gens qui habiteront sur le site de travailler sur place. C'est aussi un des défis de ce projet pour lequel une modification du plan d'aménagement local est nécessaire. Me PILLER assure de l'autonomie des deux projets : si celui-ci ne se réalise pas, le travail fait autour du master plan ne sera pas perdu. Toutes les forces sont mises pour faire avancer les projets au niveau de l'arrivée de nouvelles entreprises et poursuivre la réalisation industrielle et artisanale du site. Après avoir planté ce décor, Me PILLER passe la parole à M. Bernard VICHET, architecte.

En faisant référence à l'appellation « Marly Innovation Center », M. Bernard VICHET relève que l'innovation passe non seulement par une déclaration mais aussi par des faits. Le projet présenté propose un style de vie dans un environnement naturel sur un site qui comporte 30 % d'architecture et 70 % d'espaces ouverts, entouré de montagnes, de forêts, de rivières et de champs. C'est un environnement extraordinaire et c'est ce qui distingue ce projet d'autres promotions de ce genre. L'environnement, ainsi que le style de vie ont une influence déterminante sur le flux des idées et la créativité des personnes (la créativité c'est « l'intelligence avec beaucoup de plaisir », selon Einstein). On cherche en effet à attirer des chercheurs de « haut de gamme », qui ont des critères d'environnement et de qualité de vie qui vont au-delà du standard. M. VICHET évoque un article paru dans la presse espagnole concernant la qualité de vie liée à l'environnement : la Suisse est le premier pays qu'on indexe d'accomplissement environnemental, devant l'Australie, le Luxembourg et Singapour. M. VICHET explique que le style de vie est fondamental dans ce projet, avec des lieux de convivialité. Le souhait est d'établir une relation directe entre la ville du haut et la ville du bas. Il explique certains aspects du projet, sur la base d'images en 3D, qui prévoit, comme intentions à développer, notamment avec le bâtiment du Tunnel 4, des lieux de rencontre (centre aéré, parcours santé, boulodrome, buvette des randonneurs, place du village, centre culturel et de loisirs, auditorium, musée du papier et de la photo, centre thématique d'initiation aux métiers, marché,...). L'idée est de faire un quartier vivant. M. VICHET présente ensuite les différentes zones du site, zone du tertiaire et industriel, pour des PME, secteur santé, avec une clinique de jour, secteur recherche et laboratoire, secteur commercial, les deux tours symboliques dites « de télécommunications » (une quarantaine de mètres de hauteur). Le bâti actuel, soit environ 62'000 m², serait doublé. M. VICHET termine en présentant une vidéo, qui permet de « rentrer » dans le projet.

***Présentation de
M. VICHET***

Selon Me Damien PILLER, l'infrastructure destinée au Business Center (ou « flexy office »), dont l'objectif est de pouvoir accueillir une dizaine d'entreprises, est opérationnelle. Lors des différents contacts qu'il a eus avec des sociétés étrangères, Me PILLER relève une interrogation qui revient souvent. Même si elles constatent que la Suisse offre un certain nombre d'atouts, ces sociétés ne sont pas absolument certaines que le marché suisse soit adapté à leurs activités. Elles souhaiteraient tester le marché sans engager cependant des dépenses considérables. Business

***Intervention de
Me PILLER***

Center offre cette possibilité, en proposant des locaux avec un court délai de résiliation de bail, le temps pour ces sociétés de faire leurs expériences. C'est aussi un élément intéressant au niveau de la promotion économique au sens large. L'opération marketing est en préparation et se fera dans le courant décembre.

En ce qui concerne les unités d'artisanat, l'idée est effectivement aussi de pallier au manque qui a cours actuellement dans la région de Fribourg et d'avoir ces unités de 450 m² pour accueillir des entreprises qui puissent montrer leurs produits et travailler sur le site. Me PILLER annonce la procédure de permis de construire pour ces unités d'ici la fin de l'année.

M. Christian JAEGER, de la société Team Plus, relève que le projet d'Agglomération ne prévoyait pas la faillite d'Ilford, ni sa requalification, ni le dynamisme actuel. La desserte à court terme du site Ilford n'était donc pas prévue dans le projet d'Agglomération. Lors des premiers contacts pris avec les TPF, la seule possibilité offerte était une prolongation de la ligne urbaine 3, qui vient du Jura et qui s'arrête aux Charmettes : elle n'est cependant pas réalisable à court terme puisque la ligne 3 est électrifiée avec un matériel roulant qui ne peut pas continuer au moteur. D'autres solutions plus rapides ont donc dû être trouvées pour desservir le site du MIC, tout en tenant compte du plan d'aménagement, c'est-à-dire de la zone d'activité actuelle du MIC et d'un développement futur du secteur déjà en zone à bâtir. En termes d'emplois, la zone d'activité est actuellement de 250 à 300 emplois et elle peut encore être densifiée pour atteindre 350 emplois. Avec la future zone, ce sont peut-être 500 emplois à terme ; avec le site du MIC, c'est un très grand nombre d'emplois qu'il faudra desservir. Tout ce monde justifie une desserte la plus rapide possible, efficace et reliée à une ligne urbaine. Actuellement, Marly est desservie uniquement par la ligne 1 qui vient de passer à une cadence de 7,5 minutes, mais uniquement aux heures de pointe. Ce sont une bonne cadence et une bonne performance pour cette ligne. Par contre, on se rend compte, du fait de la déclivité du parcours, 30 mètres entre le site MIC et la route de Fribourg, que les temps de parcours sont de l'ordre de 15 minutes à pied, pour 1,1 km ; pour la zone d'activité actuelle de Chésalles, ce sont 600 mètres à pied pour 9 minutes. Il fallait donc trouver une solution pour prendre les transports publics depuis ce site.

La solution proposée à ce jour est de prolonger la ligne 1 depuis le terminus actuel en direction de la route de Chésalles avec un nouveau terminus, qui

***Présentation de
M. JAEGER***

permettrait de desservir, d'une part la zone actuelle et d'autre part, de l'autre côté de la Gérine, toute la partie du MIC déjà bien construite et son potentiel. Depuis le terminus actuel de Corbaroche, le bus partirait donc sur la route de Chésalles, avec un arrêt supplémentaire pour permettre notamment l'accès au parking d'échange et un arrêt intermédiaire pour desservir la zone industrielle actuelle, ainsi qu'un terminus sur la parcelle communale. Comme on se trouve sur la rive gauche de la Gérine, cela nécessite évidemment la création d'une nouvelle passerelle vers le MIC, qui a été mise à l'enquête ces derniers jours. Cela ramène les temps de parcours à 6 minutes de marche par rapport au centre de gravité du MIC, un peu moins pour les bâtiments plus proches de la passerelle, une desserte tout à fait crédible en direction de la gare de Fribourg. Cette solution ne nécessite que de petites interventions, relativement légères et réalisables à court terme, sans trop de procédures et de travaux. M. JAEGER indique que la nouvelle passerelle est plus large (3,5 mètres) que les passerelles actuelles, afin de permettre le passage des deux roues et son utilisation par d'autres systèmes de mobilité douce. Sur le site du MIC, un système de vélos existe déjà et M. JAEGER peut imaginer prolonger ce système-là jusqu'à l'arrêt de bus, pour raccourcir le temps de parcours et les trajets à travers le MIC. Avec cette nouvelle passerelle, qui complète les deux passerelles existantes, l'idée est donc d'ouvrir le site à la mobilité douce et de pouvoir créer de nouveaux cheminements à travers le site, en direction de la route de Fribourg et du village. L'accès en voiture va rester via la route de la Gérine et de l'Ancienne Papeterie, avec le parking. L'objectif n'est évidemment pas de créer un nombre de places surdimensionné, mais de travailler vraiment avec les transports publics et avec des modes alternatifs. Dans le courant 2014, M. JAEGER annonce une étude pour élaborer un plan de mobilité d'entreprise à l'échelle du site, pour encourager à l'utilisation des modes de transport alternatifs.

Me Damien PILLER rappelle qu'il est primordial de trouver une solution au niveau des transports publics. On ne peut effectivement pas arriver à concrétiser l'arrivée de nouvelles entreprises nombreuses, performantes et enrichissantes au niveau de la Commune et de l'Agglomération sans qu'on résolve cette question. Il estime que cela est réalisable de manière tout à fait raisonnable, sans devoir s'attaquer au plan directeur de l'Agglomération. Trouvons ensemble une solution qui est à notre portée pour résoudre ce point essentiel.

***Intervention de
Me PILLER***

M. Jean-Marc METRAILLER indique qu'après la faillite d'Ilford, qui a donc eu lieu le 9 décembre 2013, 55 locataires, des entités de toutes tailles et de toutes les branches d'activité, se sont installés sur le site. Une vie est en train d'y prendre place. M. METRAILLER espère que cette situation devrait prochainement avoir un impact sur les recettes pour la commune de Marly, au niveau des personnes morales. Actuellement, il recense entre 200 et 250 places de travail, chiffre qui va augmenter sensiblement ces prochains mois.

***Intervention de
M. METRAILLER***

M. METRAILLER relève l'importance pour le MIC d'avoir d'excellentes relations avec les autorités communales et la population de Marly, cela même déjà avant la faillite Ilford. Le très bon écho rencontré, l'excellente écoute permet vraiment d'avancer et a renforcé l'effort de la transparence et du partage de l'information avec l'équipe communale. Il adresse ses chaleureux remerciements pour ce qui a pu être fait jusqu'à maintenant. L'un des buts du MIC est, après 50 ans de vie commune avec les sociétés Ilford et du groupe Ciba, de changer la façon de cohabiter avec Marly et sa population. Il est important, selon M. METRAILLER, dans les mois et les prochaines années, de pouvoir davantage partager avec les gens, qui pourront descendre et traverser normalement le site grâce à ces chemins et participer à la vie du MIC.

M. Paul WILLEMS informe que le développement du site a commencé avec la naissance du MIC au mois de février 2014. En développant la marque et le positionnement du site, il fallait donner une stratégie de développement économique : le choix a été fait de rester sur le plan industriel et sur la partie innovation, parce que les infrastructures et l'histoire le permettent. L'option de ne pas rester monolithique a aussi été prise, mais plutôt de couvrir plusieurs secteurs d'activité, en partie déjà établis sur le site et ciblés sur la pharma et la chimie, la biotechnologie et la nanotechnologie et le « médtechn » et aussi la haute technologie. Il veut vraiment créer un écosystème de compétences technologiques de pointe sur le site et les faire vivre ensemble. C'est la stratégie définie et le fait d'avoir plus que doublé le nombre de locataires depuis le début de l'année sur le site laisse croire que cela a une certaine résonance avec les entreprises. Du point de vue géographique, les sociétés installées sont majoritairement suisses, mais le but est d'attirer également des sociétés internationales afin leur faire découvrir Marly et la région de Fribourg. M. WILLEMS croit que la Suisse et Fribourg ont beaucoup d'atouts à faire connaître. En mettant ce master plan

***Présentation de
M. WILLEMS***

en place, cela donne une perspective et une vision pour des sociétés étrangères pour venir s'installer ici et investir, comme quelques-unes l'ont déjà fait. Pour développer cela, le positionnement se fait non seulement comme société immobilière, mais aussi comme une société qui aide au développement et à la mise en place de ces sociétés. C'est pour cela que M. WILLEMS est en train de mettre en place un plan de partenariat avec des prestataires de la région disposant de toutes les fonctions nécessaires au développement de sociétés. Comme la plupart de ces dernières sont technologiques, dans la recherche et dans la production, elles sont moins dans le marketing ou dans la finance. Ce partenariat permet donc d'accueillir d'autres sociétés et de faciliter leur fonctionnement localement. Le « flex office » ou « Business Center » entre dans cet état d'esprit de faciliter l'importation à petits pas, pour permettre aux sociétés de se développer. Le feed-back est assez positif et cela va être poursuivi dans cet esprit-là.

Mme Line WIDMER-COMMENT constate que « cela bouge en bas du village ». Pour Marly, c'est une aubaine car cette zone aurait pu tomber à l'abandon. La Présidente remercie les différents interlocuteurs pour cette présentation et ces informations très importantes pour notre commune. Comme cela a été dit, la possibilité est donnée de discuter avec eux encore durant la pause. L'assemblée applaudit les interlocuteurs.

***Intervention de
la Présidente***

2. Police de proximité, présentation

La Présidente souhaite la bienvenue au Capitaine Jacques MEUWLY et rappelle les démarches de Mme France LACOTTE (MV) de sensibilisation à propos des détritus sauvages. Afin de montrer le potentiel d'une communication et d'une collaboration renforcées avec la Police de Marly, avec des actions sur le terrain qui n'engendrent pas de coûts supplémentaires, pour informer sur la présence de la Police cantonale de proximité dans notre village, Mme LACOTTE a souhaité une présentation du potentiel de cette dernière. La présence ce soir du Capitaine MEUWLY, du Sergent-Chef MAURON et du Sergent ANDREY répond à ce souhait et la présentation qu'ils vont faire permettra aux élus marlinois de décrire aux citoyens les avantages des services offerts et la disponibilité de la police.

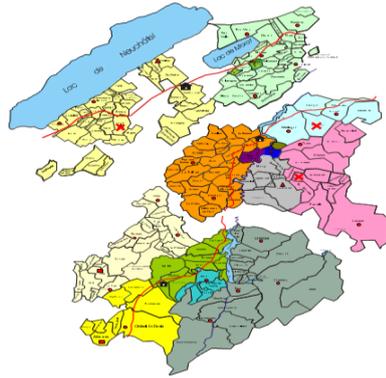
***Intervention de
la Présidente***

En préambule, le Capitaine MEUWLY explique l'organisation de la gendarmerie fribourgeoise, telle qu'elle est en place depuis 2002 avec ses trois régions.

***Présentation du
Capitaine MEUWLY***

LES 3 RÉGIONS

- REGION NORD**
Districts de la Broye et du Lac
- REGION CENTRE**
Districts de la Sarine et de la Singine
- REGION SUD**
Districts de la Glâne, de la Veveyse et de la Gruyère



Lui-même commande la région Centre qui compte 162 collaborateurs. Chacune de ces trois régions est constituée d'une Police mobile et d'une Police de proximité, cette dernière ayant été mise en place, sur le plan cantonal, en 2009.

Après avoir donné encore quelques informations sur l'organisation générale, sur les processus de travail et la localisation de la gendarmerie, le Capitaine MEUWLY parle plus précisément de la région Centre, basée à la route des Arsenaux, avec quelques postes dispersés, soit au Mouret, à Farvagny ou encore à Prez-vers-Noréaz par exemple.

L'équipe de la Police de proximité est conduite par le Sergent-Chef Francis MAURON qui agit au profit notamment de Marly, mais aussi pour tout le « quartier » de Sarine-Est (Pérolles-Marly-Le Mouret). Elle est composée du Sgt 1 Laurent ANDREY, du sgt Patrick VALLELIAN, du sgt Daniel DE BENEDETTI (conducteur de chiens), du cpl Vincent FLUECK (poste du Mouret), du gend Lionel SUARD. Sa mission est la suivante :

PRESENCE ACCURUE DANS LES LIEUX A RISQUES	CONTACTS PLUS REGULIERS AVEC LA POPULATION ET LES MILIEUX CONCERNES	RECHERCHE DE SOLUTIONS EN PARTENARIAT AVEC LES CITOYENS
----------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------

Son travail se déploie sur trois axes différents, elle est présente dans les lieux à risque ou lorsque la population ou les autorités signalent un sentiment d'insécurité dans un endroit. Des contacts réguliers ont lieu avec la population et l'ensemble des milieux et des partenaires. La recherche de solution en partenariat fonctionne selon plusieurs modèles utilisés avec les autorités, avec la population, avec les partenaires, en collaboration avec la Police locale, pour tenter de trouver des solutions qui permettent de résoudre définitivement un problème.

**Présentation du
Sergent-Chef MAURON**

Le Sergent-Chef MAURON indique que la Police de proximité est présente, de manière préventive ou répressive, dans les milieux à risque. A Marly, c'est le cas du site de l'école du CO, où des rassemblements de jeunes ont lieu le soir ou le week-end. La Police de proximité intervient régulièrement à cet endroit pour contrôler les élèves du CO, d'anciens élèves ou des habitants de Marly.

La Police de proximité œuvre également lors de manifestations, tel le giron des jeunesses de Farvagny, ou lors de soirées et le week-end principalement. Elle profite aussi d'événements pour présenter ses activités, à l'occasion des fêtes de fin d'année par exemple, dans les centres commerciaux. Des vélos électriques sont utilisés pour patrouiller, afin d'être plus proche des gens.

La Police de proximité ne peut pas travailler seule ; elle a besoin d'un certain nombre de partenaires :



Sur Marly, le Sergent-Chef MAURON explique les nombreux contacts établis : les relations sont très bonnes avec la direction du CO, de même qu'avec la Police locale, le Conseil communal, ou l'Animation socioculturelle et Marly Sympa. Grâce à cette étroite collaboration, la Police de proximité obtient des informations capitales sur certaines situations. M. MAURON fait référence à la fameuse affaire du cannabis qui a eu lieu à Marly en 2010. C'est en effet la Police locale qui avait signalé le problème à la Police de proximité, qui est ensuite intervenue pour démanteler le trafic. Selon le Sergent-Chef MAURON, c'est en sortant du bureau que l'on devient le plus efficace.

Le travail de la Police de proximité, ce sont aussi des enquêtes judiciaires ou administratives, qui prennent d'ailleurs le plus de temps. Les enquêtes judiciaires concernent toutes les plaintes déposées. Les enquêtes administratives concernent par exemple des mauvais payeurs, des personnes qui ne vont pas récupérer par exemple un acte judiciaire, celles

qui ne s'acquittent pas leurs contraventions. La Police de proximité travaille également avec l'Office de la circulation ou avec l'Office des poursuites. Pour terminer, le Sergent-Chef MAURON indique que la troisième mission de la Police de proximité est d'œuvrer comme des policiers, c'est-à-dire faire des constats d'accidents ou d'infractions, et d'appuyer en cela la Police mobile, souvent surchargée.

M. MAURON passe ensuite la parole au Sergent Laurent ANDREY, qui est l'un des enquêteurs principaux travaillant sur le territoire communal.

La Police de proximité détermine tous les quatre mois, pour chaque secteur, d'une priorité d'action, sur la base d'une analyse de la situation dans le secteur, explique M. ANDREY. A Marly, depuis environ deux ans, une de ces priorités a été mise en place sur la problématique des infractions à la loi sur les stupéfiants, qui signifie en l'occurrence aussi des rassemblements de jeunes, majeurs, qui habitent principalement sur Marly.

***Présentation du
Sergent ANDREY***

La stratégie mise en place vise à mettre la pression sur ces jeunes, par une présence visible de la police, par des contrôles de personnes, par des dénonciations. Lors des différents contrôles opérés, la Police de proximité, en collaboration avec la Police mobile, a constaté que certains de ces jeunes avaient des stupéfiants sur eux. En 2011-2012, des enquêtes ont débouché sur la découverte d'un important trafic sur Marly. Des personnes ont été incarcérées pour la vente de kilos de marijuana. Le Sergent ANDREY se réfère à différentes affaires, relatées par la presse depuis 2011, comme la condamnation d'un trafiquant racketteur, jeune Marlinois, qui a pris 4 ans de prison ferme pour trafic de stupéfiants et autres infractions, ou comme les trafics de stupéfiants au CO de Marly. En partenariat avec la Commune de Marly, avec l'Animation socioculturelle, avec le directeur du CO de Marly, la Police de proximité a déterminé la manière d'empoigner ce sujet. Le CO de Marly étant un endroit où les jeunes traînent le soir et le week-end, la Police de proximité a été très présente à cet endroit, en particulier en 2014. En mai de cette année, le constat a été fait que les problèmes de stupéfiants sont encore bien présents à Marly, même si la situation est stable. Le travail de la Police de proximité continue sur cette priorité.

Les priorités d'actions menées à Marly de janvier à septembre 2014 ont donné les résultats suivants : présences et contrôles : 45 ; nombre de personnes contrôlées : 136 ; nombre de dénonciations LStup : 10 ; marijuana séquestrée : 125 gr.

Une autre priorité d'action est en place depuis juin 2014, poursuit le Sergent ANDREY, celle concernant le « litering »

Cette priorité d'action concerne les déchets au niveau des espaces publics, sur les bords de la Gérine, aux arrêts de bus. Elle a été organisée en collaboration avec Mme France LACOTTE, Conseillère générale, de juin à fin septembre. Au printemps prochain, une appréciation de la situation sera faite.

Une autre préoccupation de la Police de proximité sur Marly, ce sont les dommages à la propriété, les tags et graffitis:



Une série d'entre eux ont été réalisés durant les trois dernières années à Marly. Une enquête a été menée à leur sujet et a permis d'arrêter deux jeunes, un majeur et un mineur, à l'automne passé. Ces derniers ont à leur actif environ 400 tags dans le grand Fribourg, pour des dégâts se chiffrant à 150'000 francs. Suite à cela, le capitaine MEUWLY a mis en place une « task-force » de septembre à fin décembre 2014. Des collaborateurs de la Police de proximité et de la Police de sûreté ont recensé tous les tags apposés sur les murs de la région. Le groupe enquête afin de faire pression sur les tagueurs de la région de Fribourg. De beaux succès en sont déjà ressortis.

Le Capitaine MEUWLY relève que cette « task-force » est une des réponses possibles des forces de police par rapport à ce genre d'infractions. Cela pourrait également se faire en ce qui concerne les stupéfiants. Cette « task-force » permet d'agir de manière efficace sur un temps donné, avec un certain nombre de collaborateurs. Cette manière de procéder a été réalisée durant deux ans en ville de Fribourg pour résoudre la problématique des requérants d'asile déboutés. M. MEUWLY explique qu'à la suite du printemps arabe, une cinquantaine de requérants posaient d'énormes problèmes au centre ville : rixes, bagarres, vols, mise sous pression du

**Intervention du
Capitaine Meuwly**

milieu des toxicomanes, mise sous pression du milieu des dealers. La situation devenait intenable. Cette « task-force » a permis de quasiment régler le problème de ces requérants d'asile.

Comme la parole n'est plus demandée et que les informations données ont été très claires, la Présidente remercie la Police de proximité pour cette présentation importante pour Marly.

Intervention de la Présidente

Il est 21h05 lorsque la Présidente décrète une pause jusqu'à 21h30, non sans remercier chaleureusement Marly Sympa, qui offre l'apéritif à l'occasion des 10 ans de la formation des agents Marly Sympa.

Intervention de la Présidente

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2014

Intervention de la Présidente

La Présidente demande à l'assemblée si le procès-verbal du 28 mai 2014 appelle des remarques.

M. Claude BIELMANN (MV) souhaite émettre une remarque concernant le point 6, à la page 24 de ce procès-verbal. Cela concerne l'information du Conseil communal sur les dossiers en cours, et plus particulièrement les appartements pour seniors au Pré Zurthanen. Il est mentionné dans le procès-verbal : « *Les représentants de la Commission d'aménagement de Marly ont préavisé favorablement cette proposition, moyennant une prise de contact avec les riverains directement concernés* ».

Intervention de M. BIELMANN

A la fin de la dernière séance du Conseil général, M. BIELMANN a demandé à plusieurs membres de la Commission d'aménagement du territoire, des transports et de l'énergie s'ils se souvenaient avoir préavisé favorablement cette dérogation à la hauteur de 80 cm. Il a immédiatement avisé le Vice-Syndic que cette commission n'avait pas préavisé la dérogation à la hauteur. Dans son courriel du 30 mai, M. Eric ROMANENS répondait à M. BIELMANN : « *Il est vrai que ce n'est pas la commission d'aménagement elle-même qui s'est prononcée, mais certains membres la représentant.* »

M. le Syndic répondait le 3 juin : « *En fait, il y a une erreur que je vais signaler au rédacteur du PV lors de notre prochaine séance de COBAT. Il s'agit de la Commission des bâtiments et non d'aménagement.* »

Le 4 juin, M. BIELMANN demandait alors qu'un rectificatif soit envoyé au Conseillers généraux mentionnant que la Commission d'aménagement du territoire, des transports et de l'énergie n'a pas été abordée pour traiter cette demande de dérogation à la hauteur du futur bâtiment. Il signale de plus que des membres de la Commission d'aménagement ne peuvent représenter cette dernière que s'il y a eu délégation de compétences, mais que ce n'est

pas le cas. Il n'est pas non plus le rôle de la COBAT de traiter les demandes de dérogation, mais bien à la Commission d'aménagement de les préavis. Comme sa demande est restée vaine, M. BIELMANN tenait à ce que les membres du Conseil général en soient informés et il laisse le soin à la Présidente de faire corriger le procès-verbal ou qu'une trace reste pour rétablir la vérité.

M. Jean-Pierre HELBLING, Syndic, relève que M. BIELMANN oublie de mentionner que le rectificatif demandé a été annoncé par le Bulletin d'information adressé à tous les membres du Conseil général au mois de juin 2014. Dans ce bulletin, M. HELBLING mentionnait que c'était bien la Commission des bâtiments qui s'était positionnée sur cette dérogation, et non la Commission d'aménagement.

***Intervention du
Conseil communal***

Pour M. Claude BIELMANN (MV), ce canal d'information n'est pas le bon. L'information erronée a été donnée en séance du Conseil général et ce sont donc les membres du Conseil général qui doivent être avisés de l'erreur.

***Intervention de
M. BIELMANN***

M. HELBLING rétorque que le Bulletin d'information est adressé justement à tous les Conseillers généraux. Pour lui, l'information a été diffusée rapidement, par ce canal-là. Il ne pouvait pas modifier le procès-verbal avant la séance de ce soir. Cependant, il estime que le Conseil général a été dûment informé de la méprise commise par son collègue lors de la séance du 26 mai. Dont acte.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Claude BIELMANN (MV) estime que le canal d'information est bien la séance du Conseil général. En effet, si on lit un procès-verbal et qu'il n'existe pas de correction, personne ne va songer à regarder dans les Bulletins d'information du Syndic.

***Intervention de
M. BIELMANN***

Mme Anne DEFFERARD (PLR) demande également que son affiliation politique soit rectifiée, soit le PLR au lieu du PDC (page 16).

***Intervention de
Mme DEFFERRARD***

Avec la modification demandée et par M. BIELMANN et par Mme DEFFERRARD, le procès-verbal de la séance du 28 mai 2014 ne suscite pas d'autre remarque ; il est donc approuvé à la majorité évidente, avec une abstention.

Décision

4. Demandes de crédit d'investissement

– Mesures urgentes pour limiter le refoulement en cas de crue dans certains collecteurs du bassin versant Est (message 06-14)

La Présidente demande d'abord s'il y a une demande de renvoi. Tel n'est pas le cas.

***Intervention de
la Présidente***

En préambule, M. Olivier LE CAM rappelle qu'il n'est pas dans les habitudes du Conseil communal de présenter des messages d'investissement en dehors de la séance des budgets. C'est la raison pour laquelle il remercie, d'une part, la Commission financière de l'avoir écouté lorsqu'il l'a contactée et, d'autre part, le Bureau du Conseil général pour avoir accepté de modifier l'ordre du jour qui lui permet ce soir de présenter ces deux messages urgents. Comme ces messages sont relativement techniques, M. LE CAM ne va pas faire de long commentaire. Il explique tout de même que les trois mesures proposées ont un caractère urgent ; elles ne vont cependant pas résoudre l'ensemble des problèmes qui touchent ce secteur Est de Marly en matière de collecteurs des eaux usées. Selon lui, il sera nécessaire, dans les années à venir, de procéder à des investissements beaucoup plus importants. Le but de ces trois mesures urgentes est de soulager dans l'immédiat les Marlinois qui ont déjà été inondés trois fois en peu de temps et d'éviter de se retrouver face à des assurances qui commencent à demander ce que la commune a mis en œuvre pour éviter que les eaux du domaine public inondent les particuliers.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Pascal BONGARD (PDC) demande si les coûts annoncés sont basés sur des offres ou uniquement sur des estimations.

***Question de
M. P. BONGARD***

M. Olivier LE CAM précise que les coûts ont été calculés sur la base d'offres.

***Réponse du
Conseil communal***

Au vu des explications fournies et étant donné l'urgence, Mme Anne DEFFERRARD informe que la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité cette dépense.

***Préavis de la
Commission financière***

La Présidente relève que le préavis de la Commission des eaux, canalisations et cours d'eau figure sur le message.

***Intervention de
la Présidente***

La Présidente passe au vote le message 06-14 relatif à la réalisation de mesures urgentes pour limiter le refoulement en cas de crues dans certains collecteurs du bassin versant Est de la commune qui est accepté à l'unanimité. La dépense de Fr. 110'000.- est donc autorisée.

Décision

– **Aménagement partiel du ruisseau de la Crausa, crédit d'étude (message 07-14)**

La Présidente constate qu'il n'y a pas de demande de renvoi.

***Intervention de
la Présidente***

M. Olivier LE CAM fait remarquer que ce message est moins abouti que le précédent, puisqu'il concerne uniquement un crédit d'étude. Après avoir demandé à l'ingénieur responsable du projet s'il était possible de présenter un message véritablement abouti pour la séance des budgets du mois de

***Intervention du
Conseil communal***

décembre, ce dernier a répondu par la négative et qu'il était indispensable de passer par la phase préliminaire d'étude. Le Conseil communal espère qu'au printemps, il pourra présenter au Conseil général un message abouti, avec des propositions concrètes, notamment sur le type d'ouvrage à réaliser. Pour l'instant, le Service des eaux en est au stade des discussions avec les services cantonaux pour connaître quel type d'ouvrage sera autorisé. Le coût de ces travaux sera complètement différent selon l'ouvrage décidé.

Là également, au vu des explications fournies et du caractère urgent, Mme Anne DEFFERRARD informe du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité.

**Préavis de la
Commission financière**

A nouveau, la Présidente souligne que le préavis de la Commission des eaux, canalisations et cours d'eau figure sur le message.

**Intervention de
la Présidente**

La Présidente passe au vote le message 07-14 relatif à l'aménagement partiel du ruisseau de la Crausa – crédit d'étude qui est accepté à l'unanimité. La dépense de Fr. 50'000.- est donc autorisée.

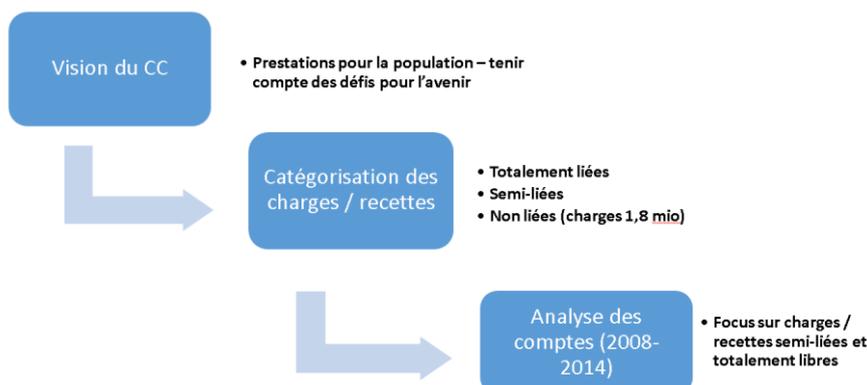
Décision

5. Analyse stratégique et financière, présentation

**Intervention du
Conseil communal**

En préambule, M. Jean-Pierre OERTIG annonce que le Conseil communal a agendé une rencontre, le 4 novembre prochain, avec la Commission financière et les Chefs de groupe, afin de détailler les mesures proposées et peut-être trouver de nouvelles pistes pour améliorer le résultat financier de la Commune de Marly.

M. OERTIG précise tout d'abord le mandat confié par le Conseil communal au Dicastère finances et impôts, donc à lui-même et à M. Dominique DUPONT, Responsable du service des finances, qui a été extrêmement précieux dans ce travail. Ce mandat portait sur une analyse des comptes, dans un contexte de totale indépendance, sans aucune pression extérieure et surtout sans tabou. L'objectif était clair : déceler le potentiel d'économies et de recettes supplémentaires. Le processus de cette analyse a été le suivant :



M. OERTIG note qu'il ne s'agit aucunement d'un audit de l'administration, qui nécessiterait des ressources bien plus importantes et d'autres compétences. L'analyse a déterminé 19 mesures et 45 propositions. Chaque mesure est structurée : avec la référence au chapitre concerné, avec la définition du contexte et des bases légales, voire avec l'évolution du compte en question ; les objectifs à viser sont définis, accompagnés de propositions de mesures avec leur impact financier ou d'autres impacts et les risques.

M. OERTIG récapitule ensuite les dicastères concernés par les mesures proposées :

- Administration générale – 3 mesures
- Culture, loisirs et sports – 2 mesures
- Affaires sociales / santé – 4 mesures
- Enseignement et formation – 3 mesures
- Edilité – 2 mesures
- Service du feu – 1 mesure
- Finances & Impôts – 1 mesure
- Subventions et prestations diverses – 3 mesures qui touchent plusieurs dicastères

Il souligne que la compétence décisionnelle de certaines mesures dépendra du Conseil communal bien entendu, mais également du Conseil général puisque certaines des mesures nécessiteront des adaptations ou des modifications de règlement communaux. Il ne faut surtout pas oublier que la mise en route des mesures décidées prendra du temps. Il ne faut en effet pas s'attendre que pour 2015 toutes les mesures seront appliquées. Un calendrier précis de l'implantation de toutes ces mesures sera nécessaire.

Au niveau des économies potentielles et des recettes, M. OERTIG passe en revue le tableau suivant :

	Mesure	Impact financier (meilleur des cas)
Economies	Traitement et charges sociales du personnel communal	60'000
	Indemnités, honoraires et jetons du CC – retenue cotisations AVS	10'000
	Animation socioculturelle – améliorer transparence et gestion	
	MarlySympa – budget en fonction des projets planifiés	
	Aide communale aux logements pour personne avec prestation complémentaire	43'000
	Dons aux œuvres d'utilité publique	24'000
	Puériculture	24'000
	PITCS - suppression	50'000
	Commissions / jetons de présence (CC/CG)	20'000
	Ecole libre publique – sortie – frais de transport !	0
	Report	231'000

Report		231'000
Sport et semaines sportives – réduction de la subvention		12'250
Prestations diverses hors activités communales – directives renforcées		0
Subventions communales diverses – clarifier les méthodes d'octroi		?
Subvention pour la piste de glace – convention / négociations		?
	Total	243'250
Recettes	Amélioration de la gestion des actes de défaut de bien	?
	Ordures ménagères – principe de couverture 100 %	250'000
	Ordures ménagères – déchets verts – prix des vignettes	
	Service des devoirs surveillés – étude d'un tarif progressif	12'000
	Taxe d'exemption du service du feu – révision du règlement	60'000
	Total	322'000

LES ECONOMIES

Administration

M. OERTIG indique que la question de la participation aux assurances perte de gain maladie et assurance accident non obligatoire a été abordée sans tabou. Ces charges sont aujourd'hui entièrement assumées par la commune. S'il existe bien une économie à réaliser, cela reste compliqué, en ce sens qu'il existe des processus administratifs à respecter et que cela prendra quelques mois.

La proposition de modifier le taux de répartition de la LPP fait l'objet d'une analyse par une société neutre. Une séance aura lieu à ce sujet avec la Commission LPP.

Indemnités, honoraires et jetons du Conseil communal – retenue cotisations

AVS

M. OERTIG informe que jusqu'à ce jour de telles retenues ne sont pas opérées. Le Conseil communal a admis cette économie de 10'000 francs.

Animation socioculturelle et Marly Sympa

En comparant avec ce qui se fait dans d'autres communes, il existe une amélioration à apporter dans ce chapitre, notamment dans l'attribution de certaines dépenses aux comptes corrects (animation de jeunesse, Marly Sympa, le Square). Il s'agit là plutôt d'améliorer la transparence au niveau de la gestion et de fixer un budget par rapport à des projets planifiés qui sont récurrents, pour lesquels il peut y avoir différents produits aussi.

Affaires sociales et santé publique

Quatre mesures sont proposées dans ce chapitre. Depuis fort longtemps, la commune aide et soutient les personnes qui sont au bénéfice de prestations complémentaires. Le développement de cette prestation a fortement augmenté. Elle n'est pas obligatoire, mais elle est régie par un règlement communal, qui fera l'objet d'un message afin de savoir si le Conseil général

désire abroger ce règlement ou réduire les prestations. Cette prestation profite à environ 60 personnes sur Marly qui ne sont bien entendu pas fortunées. Pour ce qui est des dons aux œuvres d'utilité publique, l'économie potentielle est de quelque 24'000 francs. Le même montant serait économisé si on supprimait la subvention versée pour la puériculture. Quant au Programme interservices de travail social communautaire (PITSC), force est de constater qu'il génère des coûts importants.

Commission / jetons de présence (CC et CG)

M. OERTIG indique s'être plongé dans le rapport établi en 2011 afin de regrouper certaines commissions. Il existe certainement la possibilité de réaliser un gain de 20'000 francs, en espaçant le nombre des séances et en réduisant celui des membres de certaines commissions.

Enseignement et formation

L'éventualité de sortir de la convention passée avec l'Ecole libre publique a été discutée. On s'est cependant rendu compte que le coût serait alors supérieur si on intégrait ces élèves à Marly. Par contre, la question des transports peut être examinée. M. OERTIG relève en effet que certaines communes, membres de l'Ecole libre publique, disposent de la gratuité pour ces transports.

Il a également été question de supprimer les camps de ski. Le Conseil communal a décidé de partager la poire en deux, à partir de 2016.

Pour ce qui est des prestations diverses qui concernent de petites factures hors activités communales, M. OERTIG estime qu'il va falloir renforcer ou rappeler les directives existantes.

Au sujet des subventions communales diverses et des dons, et particulièrement la subvention pour la piste de glace, M. OERTIG constate que la convention passée est solide. Cependant, il existe peut-être matière à négociation avec Pro Hockey, dans le sens de favoriser les Marlinois pour que les entrées à la patinoire soient moins chères, puisqu'on soutient de manière importante cette infrastructure. M. OERTIG indique que d'autres communes ont des règlements pour les subventions, avec un cadre clair qui est fixé. A son avis, il serait bien qu'un tel cadre soit fixé à Marly, avec des critères pour l'octroi de subvention. M. OERTIG articule un chiffre de 85'000 francs qui est actuellement octroyé à titre de subventions.

Pour conclure ce chapitre, M. OERTIG constate que le total des économies potentielles à réaliser se monte à 243'000 francs.

LES RECETTES

Amélioration de la gestion des actes de défaut de biens

M. OERTIG indique que le nombre d'actes de défaut de biens est important et que cela nécessite un travail administratif énorme. Comme il n'est pas question d'augmenter la dotation en personnel, le Conseil communal propose de donner un mandat, sans contrat, à une société de recouvrement qui se chargerait de ce travail.

Deux mesures concernent les ordures ménagères. M. OERTIG précise que, pour les déchets verts, on va devoir appliquer le principe de la couverture à 100 % des charges. Un travail va être entrepris en ce sens par le dicastère de l'édilité l'année prochaine, dans le but d'engranger 250'000 francs de recettes supplémentaires. Comme la Commune de Marly est membre de SACCO, il sera nécessaire de négocier un tarif à la hausse ou de sortir de cette société.

Au sujet des devoirs surveillés, M. OERTIG estime qu'il est nécessaire d'étudier un tarif progressif en fonction du revenu imposable. Il y a là aussi environ 12'000 francs de recettes supplémentaires potentielles.

Pour la taxe d'exemption du service du feu, M. OERTIG indique que le règlement y relatif doit de toute manière être révisé parce qu'il comporte l'une ou l'autre lacune. La commune de Marly offre la gratuité aux apprentis et aux étudiants, ce qui n'est pas le cas d'autres communes avoisinantes. Ce travail de révision a débuté et M. OERTIG pense qu'un message sera présenté l'année prochaine au Conseil général, faisant ressortir environ 60'000 à 70'000 francs de recettes supplémentaires.

En additionnant les économies et les recettes, M. OERTIG parvient à un montant d'environ 600'000 francs. On se trouve donc bien loin du compte. La mise en route de ces différentes mesures prendra du temps. M. OERTIG pense qu'il existe certainement d'autres pistes, comme des règlements à réviser. Il relève qu'on peut tabler sur environ 400'000 à 450'000 francs d'impacts, mais sur plusieurs années.

M. OERTIG souligne que certaines mesures sont déjà projetées, telle que l'analyse du portefeuille d'assurance. Un certain potentiel va pouvoir être exploité à ce sujet à partir de 2016. D'autres mesures vont suivre, comme la rationalisation du système d'impression de l'administration. Le coordinateur informatique a élaboré une stratégie qui tend à plus d'efficacité au niveau des synergies entre collaborateurs. M. OERTIG déclare que cette analyse a secoué tout le monde et qu'elle doit inciter à un frein à la dépense. M. OERTIG soulève le problème des investissements qui sont planifiés pour

les prochaines années, et plus particulièrement pour le nouveau bâtiment scolaire de Grand-Pré. En effet, dès 2016, il s'agira de commencer à amortir la dette de 15 millions, soit 750'000 francs par année. Les années à venir seront donc difficiles.

Des mesures organisationnelles seront donc mises en place déjà en 2015. Le 4 novembre 2014, le Conseil communal présentera le catalogue des mesures détaillé à la Commission financière et les 3 et 10 décembre ce sera la discussion et les décisions concernant les budgets 2015.

Pour conclure, M. OERTIG annonce que le travail va se poursuivre, non seulement l'année prochaine, mais de façon permanente. Comme il l'a déjà dit, la séance prévue avec la Commission financière et les Chefs de groupes dévoilera peut-être d'autres pistes à explorer.

M. Pascal BONGARD (PDC) remercie M. OERTIG pour cette présentation. Il souhaite savoir sur quel montant on peut agir au niveau des charges non liées.

**Question de
M. P. BONGARD**

M. OERTIG répond que, pour les charges totalement libres, cela équivaut à 1,8 million de francs, ce qui est très peu.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Julien D'AGOSTINI (PS) constate qu'un poste « titres » a disparu des budgets. Il souhaite savoir si ces titres existent encore.

**Question de
M. D'AGOSTINI**

M. OERTIG pense que ces titres doivent figurer au bilan. Il va cependant se renseigner et donnera une réponse à la prochaine séance du Conseil général.

**Réponse du
Conseil communal**

Au sujet des impôts, M. Kurt SAGER (PLR) relève la déception au niveau des recettes, la grande différence constatée entre le budget et les comptes. On sait que cela vient de la mauvaise estimation fournie par le Service cantonal des contributions. Que peut-on faire pour obtenir à l'avenir de meilleures estimations ?

**Question de
M. SAGER**

M. OERTIG indique que l'on ne peut malheureusement rien faire. On attend justement les chiffres, qui ne sont toujours pas arrivés, de l'Etat pour pouvoir savoir sur quelles estimations on doit se baser pour établir les budgets 2015. M. OERTIG relève un point qui l'inquiète un peu : la presse fait état de la péréquation des ressources et Marly passe de contributrice à bénéficiaire, ce qui veut dire que l'on va recevoir de l'argent. Cela est bien entendu positif car on aura peut-être 100'000 francs d'économies sur la péréquation financière ; par contre, comme la péréquation financière des ressources est liée à la fiscalité et donc au rendement fiscal, cela est préoccupant. Le

**Réponse du
Conseil communal**

problème lié aux statistiques de l'Etat est récurrent et concerne toutes les communes.

M. Jean-Pierre OERTIG répond à M. Julien D'AGOSTINI (PS) qu'il existe toujours un décalage au niveau des taxations et que cela ne peut pas être changé.

**Réponse du
Conseil communal à M.
D'AGOSTINI**

La parole n'étant plus demandée, Mme Line WIDMER-COMMENT remercie MM. OERTIG et DUPONT pour cette présentation et pour l'immense travail réalisé.

**Intervention de
la Présidente**

6. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours

Le point de la situation pour la construction du bâtiment pour seniors sur le Pré Zurthanen. M. Jean-Pierre HELBLING explique que les plans ont maintenant été affinés et des discussions ont eu lieu avec la Fondation pour l'aide et les soins à domicile, avec la crèche et l'accueil extrascolaire afin de fixer définitivement les mètres carrés nécessaires, les aménagements et les rocade à faire dans ce rez-de-chaussée dévolu aux services communaux et aux soins à domicile. Une séance de présentation du projet a été faite en date du 15 septembre aux riverains touchés par la parcelle où sera construit ce bâtiment. Sur 40 invitations, M. HELBLING indique que huit personnes étaient présentes pour s'informer sur ce qui allait se passer. Bien entendu, la question de la dérogation à la hauteur pour la moitié du bâtiment a également été abordée. La prochaine séance de la Commission de bâtisse a lieu justement lundi prochain et elle sera réservée à la présentation des plans pratiquement définitifs pour la mise à l'enquête, ce qui devrait être fait encore avant la fin du mois. M. HELBLING informera le Conseil général de l'évolution de ce dossier, au fur et à mesure des développements.

**Intervention du
Conseil communal**

Le point sur les investissements dans les bâtiments votés au mois de décembre 2013. M. HELBLING informe que les travaux suivants sont terminés : le remplacement de la nacelle a coûté 16'900 francs, pour un total devisé à 17'000 francs ; aux Epinettes 2, le vitrifiage du parquet a coûté 9'400 francs (devisé à 9'000 francs) ; aux Epinettes 4, à la halle supérieure, la couche de résine, le traçage des lignes de sport ainsi que les plinthes ont été réalisés pour un montant de 30'300 francs (devisé à 36'000 francs) ; toujours aux Epinettes 4, le remplacement d'une porte de garage a coûté 6'600 francs (devisé à 13'000 francs) ; le remplacement des rideaux noirs du fond de scène a été fait pour 9'900 francs (devisé à 15'000 francs) ; à la halle omnisports de Grand-Pré, un local de douche a été refait pour 21'900

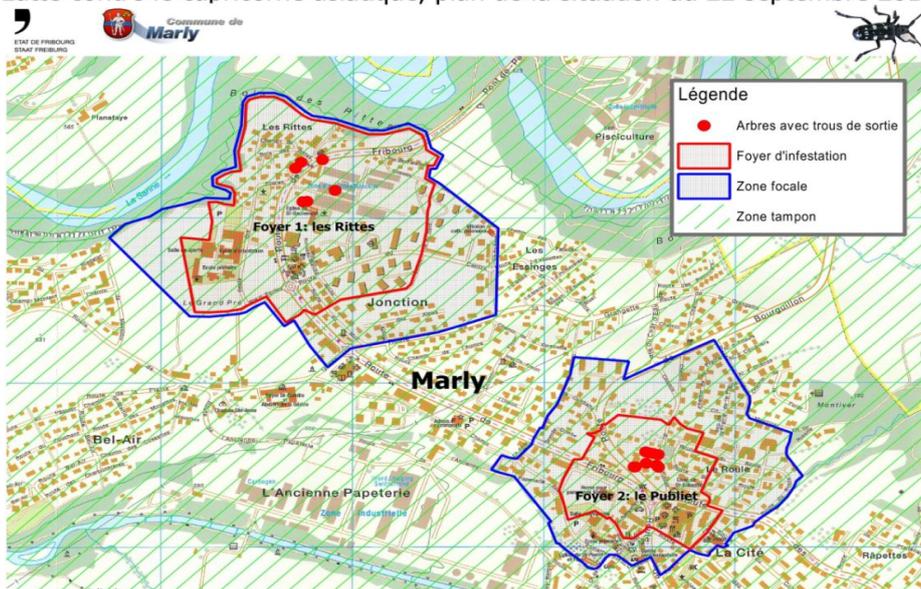
francs (devisé à 25'000 francs), la réfection de la piste de 100 mètres du saut en longueur à Grand-Pré a été réalisée pour 15'500 francs (devisée à 20'000 francs). Pour ce qui est des travaux prévus au bâtiment administratif, le remplacement de monoblocs de ventilation et de régulation et l'installation électrique ont finalement coûté 54'000 francs (voté 90'000 francs). Le mobilier du service des finances a pu être changé, y compris le comptoir d'accueil, pour un montant de 23'000 francs. Le remplacement du panneau d'affichage devant le bâtiment administratif est terminé pour un montant de 15'000 francs. Au centre sportif, le remplacement de portes (du local matériel et du local arbitre) et de fenêtres (du bureau) est terminé pour un montant de 11'200 francs (devisé à 15'000 francs) et la peinture extérieure des portes a débuté pour un montant de 630 francs actuellement sur les 10'000 francs devisés. La rénovation partielle du bâtiment Chevalier 8 a pu être réalisée pour un montant de 92'500 francs (devisée à 100'000 francs). La réfection complète du plancher de la scène est terminée, mais la facture finale n'est pas encore arrivée. Pour terminer, M. HELBLING annonce que l'étude d'ingénieur pour l'assainissement du chauffage à bois et l'extension s'est montée à 28'000 francs (devisée à 20'000 francs).

M. HELBLING relève le travail réalisé par M. STEMPFEL du Service technique, qui suit ces différents chantiers.

Capricorne asiatique. M. Maurice HORNER revient sur le tout-ménage distribué cette semaine aux habitants de Marly au sujet de la lutte contre le capricorne asiatique. La carte ci-dessous démontre la complexité de la situation.

Intervention du Conseil communal

Lutte contre le capricorne asiatique, plan de la situation au 22 septembre 2014



La commune est cartographiée en zone rouge, en zone bleue et en zone verte pointillée et hachurée. M. HORNER indique que la zone hachurée en vert est délicate, car les deux secteurs concernés ont tendance à se rapprocher. A ce jour, le travail d'abattage a porté ses fruits, puisque depuis le 22 août, aucun insecte adulte n'a été découvert sur le territoire communal. Par contre, des œufs ont été aperçus sur des bouleaux, dans le secteur de la route de la Colline, ce qui a eu pour conséquence l'élargissement de la zone focale et un abattage de 95 arbres la semaine passée. Financièrement, les coûts liés à cet insecte, uniquement sur la commune de Marly, sont actuellement de près de 800'000 francs. Ce montant est heureusement pris en charge par le canton. M. HORNER informe qu'une ordonnance a été établie par la DIAF le 5 août ; elle donne la force obligatoire de lutte contre le capricorne asiatique sur le territoire communal. Une nouvelle ordonnance est en préparation et cette fois-ci elle concernera tout le canton, aussi bien Brünisried que Marly. Concrètement, pour ce qui est des déchets de feuillus (taille d'entretien, etc), M. HORNER indique qu'ils doivent impérativement être amenés à la zone Winckler pour être ensuite déchiquetés et évacués. En 2015, il sera à nouveau possible d'amener ce matériel à la déchetterie de Chésalles, où il sera déchiqueté avant de quitter le territoire communal, et ceci pendant les quatre ans à venir. Pour les nouvelles plantations d'arbres, il est demandé d'attendre le printemps 2015. D'ici là, le canton aura sorti une liste des arbres autorisés à être planté. Aujourd'hui, les abattages sont pratiquement terminés. Les arboristes grimpeurs et les conducteurs de chiens ont encore du travail à effectuer jusqu'à la fin novembre.

Hünenberg, commune partenaire. M. Eric ROMANENS informe que, le 19 octobre prochain, Hünenberg va inaugurer un sentier pédestre (Themenweg) et invite une délégation marloinoise à y participer. Pour cette occasion, Hünenberg a demandé à Marly d'amener un objet qui sera posé sur la place du village, point de départ de ce nouveau sentier pédestre. Le Conseil communal amènera deux sculptures qui ont été gracieusement offertes par Mme Nathalie BURKI, artiste marloinoise. M. ROMANENS indique que si l'un ou l'autre membre du Conseil général désire faire partie de la délégation communale, il est prié de s'annoncer.

***Intervention du
Conseil communal***

Subvention versée au Club sportif. M. Eric ROMANENS informe que ce sont 81'000 francs qui sont versés à titre de subventions aux 59 sociétés de Marly, dont 21'000 francs au Club sportif de Marly. Selon lui, ce n'est donc pas de côté-là qu'il sera possible de réaliser des économies. Pour ce qui est

du Club sportif, ce dernier opère une redistribution de la somme de 21'000 francs d'après certains critères (nombre de membres, de juniors, d'équipes, etc), selon le tableau ci-dessous :

Clubs	Montant versé
Badminton Club	489.50
Club Athlétique	990.40
CTT Marly	367.70
Culture Physique Dame	300.00
Culture Physique Homme	300.00
Dames du Lundi	300.00
EHP Jean-Tinguely	2'019.30
FC Marly	3'048.20
Floorball Marly	679.05
Judo Club	2'479.60
Marly-Basket	638.45
Marly-Bike	1'613.20
Marly-Natation	1'071.65
Patinage artistique Marly	611.35
Procapsport Marly	448.90
Ski-Club Marly	300.00
Société de gym de Marly	2'533.75
Société de tir de Marly	733.20
Tennis Club Marly	1'504.85
VBC Smile	570.75
Total	20'999.85

7. Divers

- **Signalisation** : M. Daniel MOLLARD (PS) revient sur la signalisation annonçant l'interdiction de parquer au chemin du Bois-des-Rittes, qui se situe à l'entrée du quartier. Plusieurs habitants de ce quartier et principalement les visiteurs ont relevé que cette signalisation n'était pas assez visible. Serait-il possible de mettre un peu plus de signalisation dans ce quartier ?

**Question de
M. MOLLARD**

M. Jean-Marc BOECHAT, en collaboration avec son collègue, M. MEYLAN, explique la situation. Le Conseil communal avait effectivement prévu de poser plusieurs panneaux. Cependant, le Service de la mobilité a imposé le système actuel, c'est-à-dire un panneau à l'entrée du quartier. La commune a donc dû se plier à cette directive.

**Réponse du
Conseil communal**

- **Crèche** : Une année s'étant écoulée depuis la communalisation de la crèche en septembre 2013, M. Thibaut BONGARD (PLR) pense qu'il est temps d'en tirer les premières conclusions. Il souhaite demander un petit rapport à ce sujet au Conseil communal, sur la base des questions suivantes : Où en est la mise en place de la crèche suite à la communalisation et comment fonctionne-t-elle ? Comment s'est passée l'intégration du personnel de la crèche au sein de celui de la commune ?

**Questions de
M. T. BONGARD**

Quel est la tenue actuelle du budget 2014 qui a été voté ? Sachant que la Commission de la crèche constituée en septembre 2014 n'a pas eu la possibilité de consulter ni de préavisier le budget 2015 de la crèche, comment celui-ci a-t-il été établi ? M. BONGARD remercie le Conseil communal pour ses réponses.

En l'absence de Mme Mary Claude PAOLUCCI, M. André MEYLAN indique que des réponses à ces différentes questions seront données ultérieurement.

***Réponse du
Conseil communal***

La parole n'étant plus demandée, la Présidente, Mme Line WIDMER-COMMENT, remercie le Service de l'édilité pour la mise en place de la salle et M. et Mme BUSSARD pour la tenue de la buvette. Elle remercie également M. MONTELEONE pour l'aide apportée à la préparation de la séance et à la gestion des présentations de ce soir. Elle remercie enfin le Conseil communal et le Conseil général pour leur écoute attentive et pour leur participation. La Présidente clôt la séance à 22h40, en souhaitant à chacun un bon retour et en se réjouissant de les revoir les 3 et 10 décembre 2014.

***Intervention de
la Présidente***

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Line WIDMER-COMMENT

Luc MONTELEONE